

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 27 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme COCCO (procuration à Mme PENARD), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. BONET (procuration à M. MERCADER), Mme ASTIER (procuration à M. DJORKAEFF), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====
Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre du soutien à la diffusion du spectacle vivant au titre du volet culturel de la Conférence Territoriale des Maires Rhône-Amont – Festival Arta Sacra 2024

Mesdames, Messieurs,

VU la délibération n° 2021-0585 du Conseil Métropolitain en date du 21 juin 2021, approuvant les orientations de la stratégie culturelle de la Métropole de Lyon sur la période 2021-2026 et dans ce cadre, approuvant l'évolution de sa politique de soutien aux théâtres au profit d'un meilleur maillage culturel du territoire,

VU la délibération n° CP-2024-3481 de la Commission permanente de la Métropole de Lyon en date du 8 juillet 2024,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 19 septembre 2024,

CONSIDERANT que dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la Conférence territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont dispose d'une augmentation budgétaire de 25 658 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022,

CONSIDERANT qu'avec cette enveloppe supplémentaire, les quatre communes de la CTM (Décines-Charpieu, Meyzieu, Vaulx-en-velin et Jonage) ont fait le choix, pour la deuxième année consécutive, de déployer le festival Vaudais Arta Sacra sur l'ensemble du territoire Rhône Amont en septembre 2024, le rendant ainsi accessible à tous les habitants de la CTM,

CONSIDERANT que ce festival, dédié aux traditions ancestrales des cultures et civilisations du monde entier, propose une programmation artistique pluridisciplinaire au cœur des quartiers de chaque Commune,

CONSIDERANT que dans le cadre de la répartition de l'enveloppe supplémentaire entre les quatre communes, la Commune de Décines-Charpieu a bénéficié d'une subvention de 5 000 €,

CONSIDERANT que cette subvention a permis à la Commune d'établir une programmation d'évènements variés (concerts, spectacles et ateliers) du 21 au 28 septembre 2024,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCPETER** la subvention de 5 000 € versée par la CTM Rhône-Amont dans le cadre du déploiement du festival Arta Sacra 2024,
- **RAPPELER** que la recette est inscrite au Chapitre 74 – Dotations et participations de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 11 – Culture,
- **RAPPELER** que la dépense est inscrite au Chapitre 11 – Charges à caractère général de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 11 – Culture,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.